

## INFORMATION

Etape facultative

### Information générale sur la VAE

- ◆ Principes généraux et conditions d'accès
- ◆ Intérêt par rapport à votre projet

## CONSEIL PERSONNALISE

Entretien individuel, neutre et gratuit

Etape facultative

### Aide et conseil pour

- ◆ Analyser votre expérience
- ◆ Rechercher les certifications adaptées à votre expérience et à votre projet
- ◆ Connaître les organismes valideurs et leur procédure
- ◆ Repérer les possibilités de financement

## DEMANDE DE VAE

Dossier de demande de recevabilité

### Choix de la certification visée

- ◆ Prendre contact avec l'organisme valideur
- ◆ Retirer et remplir le dossier, avec justificatifs d'expérience
- ◆ L'organisme valideur vous informe sur la **recevabilité de votre demande**

## FINANCEMENT

- ◆ Prendre contact avec l'organisme compétent (l'avis de recevabilité est obligatoire pour la prise en charge)

## PREPARATION

Dossier d'analyse de l'expérience

- ◆ Rédiger le dossier de VAE : description de l'expérience en lien avec la certification visée
- ◆ Se préparer à l'évaluation : mise en situation professionnelle ou/et entretien avec le jury

## EVALUATION

Validation

- ◆ Le jury analyse votre dossier de VAE et/ou vous observe en situation réelle ou reconstituée
- ◆ Un entretien avec le jury peut avoir lieu à sa demande ou à votre demande
- ◆ Le jury vous informe sur l'étendue de votre validation : totale, partielle ou aucune validation

## SI VALIDATION PARTIELLE

\* Sauf pour les certifications de l'enseignement supérieur

- En cas de **validation partielle**, vous avez **5 ans** \* pour obtenir la certification soit par :
- ◆ La formation continue
  - ◆ Un complément d'expérience

**Lieux d'Accueil, Information, Orientation, Accompagnement**  
(CIO, mission locale, pôle emploi. ...)

### Point Conseil en VAE



**Le valideur** vérifie le choix de la certification, vous informe sur : la procédure, les dates de sessions jury, l'accompagnement, les coûts et les financements possibles

**L'organisme financeur** (OPACIF, Région, ...) vous remet votre dossier de **financement**

**Le valideur** vous propose un **accompagnement (facultatif)** pour vous aider à la rédaction de votre dossier, vous préparer à l'entretien avec le jury et éventuellement à la mise en situation professionnelle

**Le jury** est composé de professionnels, d'enseignants ou de formateurs. Sa décision est souveraine

**Le jury** se prononce sur les connaissances, aptitudes et compétences qui doivent faire l'objet d'une évaluation complémentaire.